RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement (CEE) n° 55/91 de la Commission, du 9 janvier 1991, modifiant le règlement (CEE) n° 1001/90 relatif à la poursuite d'actions concernant la recherche de marchés à l'intérieur et à l'extérieur de la Communauté dans le secteur du lait et des produits laitiers

(« Journal officiel des Communautés européennes » n° L 7 du 10 janvier 1991.)

À la page 24, l'article 1er se lit comme suit :

« *Article premier*

À l'article 5 paragraphe 3 du règlement (CEE) n° 1001/90, la date du 1er janvier 1991 est remplacée par celle du 1er février 1991. »

Rectificatif au règlement (CEE) n° 64/91 de la Commission, du 10 janvier 1991, concernant la délivrance de certificats d'importation pour les viandes bovines de haute qualité, fraîches, réfrigérées ou congelées

(« Journal officiel des Communautés européennes » n° L 8 du 11 janvier 1991.)

Page 8, à l'article 1er paragraphe 2 :

au lieu de : « 10 000 tonnes »,

lire : « 1 666 tonnes ».
